

Fiche d'auto-inspectionFiches d'inscription et fiches d'assiduité

Centre de la petite enfance et garderie

Renseignements importants

La présente fiche d'auto-inspection est un outil d'aide à la vérification d'éléments pouvant faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille qui doit s'assurer de la conformité à la *Loi sur les services de garde éducatifs* à *l'enfance* et à ses règlements.

Vous avez la responsabilité de vous assurer d'être en tout temps conforme à la *Loi* et à ses règlements ainsi qu'aux autres normes applicables.

Chaque élément jugé non conforme durant une inspection entraîne la délivrance d'un avis de non-conformité et, s'il n'est pas corrigé à l'intérieur du délai fixé, l'imposition d'une sanction.

Une section de la fiche vous permet de noter les mesures à prendre pour corriger les situations de non-conformité. En aucun cas le fait de remplir cette section peut justifier une non-conformité.

Pour toute question ou information supplémentaires, communiquez avec la <u>Direction des plaintes et des inspections</u> du Ministère au numéro sans frais suivant : 1 855 336-8568.

Dans la section de l'article visé :

R : renvoie au Règlement sur la contribution réduite

Coordonnées
Nom de l'installation auto-inspectée :
Nom de la personne ayant effectué l'auto-inspection :
Date de l'auto-inspection (année-mois-jour) :

filmont 2 ofulfilm	Article visé	Conformité		
Élément à vérifier		Conforme	Non conforme	Mesure à prendre pour corriger la situation
La fiche d'inscription est :				
Remplie pour chaque enfant reçu	R122			
Elle contient obligatoirement :	+			
Nom de l'enfant				
Date de naissance de l'enfant				
Adresse de l'enfant				
Numéro de téléphone de l'enfant				
Langue comprise et parlée par l'enfant				
Nom du parent				
Adresse du parent				
Numéro de téléphone du parent	R122			
Personne autorisée à venir chercher l'enfant (nom, numéro de téléphone, adresse)				
Personne à appeler en cas d'urgence (nom, numéro de téléphone, adresse)				
Date d'admission				
Journées ou demi-journées de fréquentation				
Instructions du parent concernant les dispositions à prendre en cas d'urgence				
Conditions pour autoriser la participation aux sorties				
Renseignements sur la santé de l'enfant et sur l'alimentation.				

fit was Not the second	Article visé	Conformité		
Élément à vérifier		Conforme	Non conforme	Mesure à prendre pour corriger la situation
Chaque fiche d'inscription est :				
Signée par le parent	R122			
Conservée sur les lieux de la prestation des services de garde éducatifs				
Remise au parent lors de la cessation des services de garde éducatifs				
Un modèle de <u>fiche d'inscription</u> est disponible sur le site Web du Ministère				
La fiche d'assiduité est :				
Remplie pour chaque enfant reçu	R123			
Elle contient obligatoirement :				
Nom de l'enfant				
Nom du parent				
Dates de présence et d'absence de l'enfant				
 Journées ou demi-journées de présence et d'absence de l'enfant 	R123			
Date de cessation de services				
Elle est mise à jour quotidiennement				
Elle est signée par le parent toutes les 4 semaines				
Elle est conservée :				
 Sur les lieux de la prestation des services de garde éducatifs pendant 6 ans après le départ de l'enfant 	R123			